

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 25 janvier 2024
(Salle communale – Ohnenheim)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 29

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 25
⇒ Procurations : 13

MOBILITES

Objet : 2024-I-6 Edition 2024 du Défi « Ville en Selle ».

Rapport n°06 présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités.

RÉSUMÉ

En complément du défi « J'y Vais », auquel il participe depuis 2017, le PETR Sélestat Alsace Centrale organise depuis 2020 le défi « Ville en Selle », déclinaison française de « Stadtradeln », organisé en Allemagne depuis 2008. Cet évènement 100% vélo permet, par le biais d'une compétition entre communes, de promouvoir ce mode de déplacement.

Le présent projet de délibération a vocation à acter la participation du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'édition 2024 du défi « Ville en Selle ».

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur les mobilités – Plan Global de Déplacement, Schéma Directeur Vélo, expérimentations et soutiens financiers – et sur la promotion des modes actifs – communication, sensibilisation, événements.

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs de déplacements (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le PETR participe depuis 2017 au défi « J'y Vais ». En parallèle de cette opération, le PETR s'est lancé en 2020 dans le défi « Ville en Selle », devenant le premier territoire français à l'organiser. Cette campagne, organisée depuis 2008 en Allemagne sous le nom de « Stadtradeln », est une compétition 100% vélo, visant à inciter la population et les élus, à faire un maximum de trajets quotidiens à vélo, pour tous motifs. C'est alors l'occasion d'attirer l'attention sur les besoins des cyclistes en matière d'infrastructures et de services, mais aussi de promouvoir ce mode de déplacement auprès d'un public ne l'utilisant pas fréquemment et d'organiser des moments de convivialité avec les habitants des communes participantes.

De plus, l'organisation de ce défi permet un rayonnement au-delà de l'Alsace centrale, en premier lieu avec le Landkreis Emmendingen, qui a participé à la conférence de presse de lancement mais aussi à la balade transfrontalière à vélo, début juillet. D'autres collectivités françaises ont pris attache avec le PETR pour solliciter un retour d'expérience et mettre en place l'opération sur leur territoire.

L'édition 2023, organisée avec le marrainage de Laetitia Bleger, a connu un très vif succès, avec 1 210 cyclistes actifs, répartis en 25 équipes, soit 60% de plus qu'en 2022. Ces participants ont parcouru 206 000 kilomètres (+28% par rapport à 2022), ce qui représente près de 33 tonnes de CO₂ évités.

Proposition de participation au défi Ville en Selle 2024

Il est proposé que le PETR Sélestat Alsace Centrale soit, comme il l'a été depuis plusieurs années, l'une des structures de mise en œuvre du défi « Ville en Selle », en lien avec le réseau européen de villes Klima-Bündnis.

- qu'il verse à cette structure une contribution de 2 688€ euros, correspondant aux frais de participation en 2024
- qu'il verse à cette structure le même montant correspondant à la régularisation des frais de l'édition 2023.
- qu'il mette en place sur le territoire les déclinaisons du défi « Ville en Selle » en matière de communication, d'organisation d'évènements et de tout le support logistique.

Vu les statuts du PETR,

Vu le projet de territoire du PETR

Considérant l'objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 15 janvier 2024.

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER la participation du PETR à l'édition 2024 du Défi « Ville en Selle ».

D'INSCRIRE la contribution financière du PETR Sélestat Alsace Centrale à hauteur de 5 376 € au budget primitif 2024

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne pouvoir à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de communes de Sélestat			
Titulaires			
ADONETH Luc	ABSENT	BARBIER Patrick	POUR
ANDREA Charles	PRESENT		POUR
DELSART Patrick	ABSENT		/
DESAINTQUENTIN Philippe	ABSENT		/
DIGEL Denis	ABSENT		/
DUSSOURD Yves	PRESENT		POUR
ENGEL Robert	PRESENT		POUR
HIRTZ Sylvie	PRESENTE		POUR
HORNBECK Nadège	ABSENTE		/
MUHR Virginie	PRESENTE		POUR
RISCH Claude	ABSENT		/
SCHALLER Claude	ABSENT	ENGEL Robert	POUR
SCHEIBLING Philippe	ABSENT	SOHLER Olivier	POUR
SCHEUER Tania	ABSENTE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	ABSENT		/
SOHLER Olivier	PRESENT		POUR
WIRA Michel	ABSENT	HOLZMANN Yves	POUR
WOTLING Philippe	ABSENT	ANDREA Charles	POUR
Suppléants			
CLAVER Michèle	ABSENTE		/
GAUDIN Bertrand	ABSENT		/

HOLZMANN Yves	PRESENT		POUR
MORIS Olivier	ABSENT		/
OBERLE Fabienne	ABSENTE		/
RENAUDET Michel	ABSENT		/
Communauté de communes de la Vallée de Villé			
<i>Titulaires</i>			
BUHL Patrick	PRESENT		POUR
ESCHRICH Emmanuel	PRESENT		POUR
JANUS Serge	ABSENT	MEYER Alain	POUR
MEYER Alain	PRESENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	ABSENT		/
PFANN Lionel	ABSENT		/
SCHMITT Bernard	PRESENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	ABSENTE	WALSPURGER Yvette	POUR
WALSPURGER Yvette	PRESENTE		POUR
<i>Suppléants</i>			
DAVID Joffrey	ABSENT		/
DUCORDEAUX Marie-Line	ABSENTE		/
DEBAUCHEZ Gérard	ABSENT		/
HAESSLER Christian	ABSENT		/
HOULNE Monique	ABSENTE		/
KRAUTH Alexandre	PRESENT		POUR
MANGEOLLE Abel	PRESENT		POUR
MULLER André	ABSENT		/
WITZ Jean-Marc	ABSENT		/
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim			
<i>Titulaires</i>			
BUTSCHA Michel	PRESENT		POUR
FOISSIER Sébastien	ABSENT		/
GREIGERT Catherine	PRESENTE		POUR
JEHL Alex	PRESENT		POUR
KEMPF Denise	PRESENTE		POUR
KLIPFEL Martin	PRESENT		POUR
KLOTZ Mathieu	ABSENT	MEMHELD Christian	POUR
KNOBLOCH Christophe	ABSENT	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRESENT		POUR
MEMHELD Christian	PRESENT		POUR
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT		POUR
SCHWEIN Noël	ABSENT		/
SCHWOERER Sébastien	ABSENT	VOEGELI Jean-Michel	POUR
VOEGELI Jean-Michel	PRESENT		POUR
VOGEL Camille	PRESENTE		POUR
<i>Suppléants</i>			
BERGER Mickaël	ABSENT		/
BLATZ François	ABSENT		/
GRISS Vincent	ABSENT		/
ROHMER Clément	ABSENT		/
NEEFF Anne Marie	ABSENTE		/
ULRICH Anne-Lise	ABSENTE		/
Communauté de communes du Val d'Argent			
<i>Titulaires</i>			
BURRUS Jean-Marc	PRESENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	ABSENT		/
FREYBURGER Eric	ABSENT		/
GOETTELMMANN Thomas	PRESENT		POUR
HESTIN Noëllie	ABSENTE	ROUSSEL Nathalie	POUR
ORSATI Régine	PRESENTE		POUR
PETIT Denis	ABSENT	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	PRESENTE		POUR
<i>Suppléants</i>			
FORCHARD Christiane	ABSENTE		/

RUSTENHOLZ Thomas	ABSENT	/
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES		42

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 26 janvier 2024

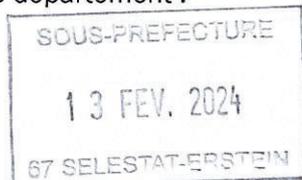
Le secrétaire de Séance
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Le Président,
Patrick BARBIER
p.d. la Directrice Générale Adjointe des Services,
Josiane MARTIN-DOLL



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :



Affichée le :

13 FEV. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège du PETR, 1 Rue Louis Lang, 67600 Sélestat, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.